

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE L'ISLET**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **21 décembre 2021** à 19 h 30, par voie de visioconférence.

Sont		présents		à		cette		séance:
Siège	#1	-	Madame	Roxane	Martine	Coutu		
Siège	#2	-	Monsieur	Gérald	Bérard			
Siège	#4	-	Monsieur	Maxime	Castonguay			
Siège	#5	-	Monsieur	Gervais	Pelletier			

Sont absents			à		cette		séance:
Siège	#3	-	Madame	Sylvie	Tremblay		
Siège	#6	-	Monsieur	Claude	Hudon		

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard, présent à cette séance, par voie de visioconférence.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance, par voie de visioconférence.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**ATTENDU** les décrets ayant déclaré et prolongé l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

**ATTENDU** le resserrement des mesures sociosanitaires annoncés par le gouvernement du Québec le 20 décembre 2021, ainsi que les directives envoyées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le même jour concernant la tenue des séances de conseils municipaux, et notamment la remise en application des modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020;

**ATTENDU QU'**il est demandé par les autorités de la Santé publique et qu'il est dans l'intérêt public, pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que soit tenue par voie de visioconférence la présente séance, et que celle-ci soit enregistrée et rendue disponible dès que possible sur le site web de la Municipalité afin de permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Adopté à l'unanimité.

**Avis public** de cette séance extraordinaire a été donné et avis personnel de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no. 956 du *Code municipal du Québec*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2022 de cette Municipalité.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-12-231

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et tel qu'il suit :

1. Ouverture de la séance et constat de la validité de l'avis de convocation
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget de 2022 et du plan triennal d'immobilisation pour 2022, 2023 et 2024
4. Adoption du budget pour l'année 2022 et du plan triennal d'immobilisation pour 2022, 2023 et 2024
5. Distribution du résumé du budget de 2022
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2022 et du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, les membres du conseil procéderont en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

## **3 - PRÉSENTATION DU BUDGET 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR 2022, 2023 ET 2024**

Monsieur André Simard présente les prévisions budgétaires pour 2022, ainsi que le plan triennal d'immobilisations pour 2022, 2023 et 2024.

Concernant le budget 2022, il en explique brièvement les grandes lignes, à savoir : que le taux de taxation foncière est maintenu à 0,93 \$ par 100 \$ d'évaluation, et que la tarification pour les usagers du réseau d'aqueduc-égout demeure inchangée par rapport à 2021, tout comme le tarif pour les vidanges de fosses septiques. Concernant la tarification des services pour la collecte des ordures et des matières recyclables, celle du recyclage augmente de 35 à 45\$/bac en 2022, mais comme celle pour les ordures diminue de 150\$ à 145\$/bac, le résultat final représente une hausse de 5\$ par ménage, pour s'établir désormais à 190\$/an au lieu de 185\$ (pour un ménage, dans cet exemple, avec 1 bac vert et 1 bac bleu).

La prévision des dépenses au budget 2022 est pratiquement identique à celle de l'an dernier et s'élève à 2 770 084 \$, soit une variation de +0,4 % par rapport à 2021. On rappelle que tous les projets importants qui apparaissent en dépenses dans cette proposition de budget (par exemple : roue du moulin, redressement de voirie dans le 2e rang, rénovations aux édifices municipaux, etc.) sont également l'objet couverts par d'importantes subventions gouvernementales, qui elles apparaissent toutes dans la section des revenus. En conséquence, l'impact fiscal de ces grands projets pour le compte de taxe du contribuable est souvent de zéro, et sinon toujours minimal. Monsieur Simard donne l'exemple du projet de réfection l'été prochain dans le secteur central du rang 2 : celui-ci est couvert par une subvention du ministère des Transports (PAVL, volet RIRL, i.e. redressement des infrastructures routières locales) à hauteur de 85%.

Au sujet du plan triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, monsieur Simard explique qu'il s'agit d'un document de planification que les municipalités, depuis quelques années déjà, ont l'obligation d'adopter en même

temps que leur budget annuel. Il présente ensuite les principaux faits saillants de ce tableau qui énumère et détaille les travaux matériels (routes, bâtiments, équipements...) que la Municipalité prévoit effectuer ou faire effectuer au cours des trois prochaines années. Quelques informations complémentaires sont partagées au sujet des travaux les plus importants prévus en 2022, comme par exemple : les travaux de réfection et d'asphaltage dans le secteur central du 2ème rang entre la route Joachim et le chemin du Vieux-Fronteau et la reconstruction de la roue à godets du moulin.

2021-12-232

**4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR 2022, 2023 ET 2024**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2022, de même que du plan triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal,

**ATTENDU QU'**avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies;

- Adopte le budget de l'exercice financier de 2022 prévoyant des revenus et des dépenses de 2 770 084 \$.
- Adopte le plan triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2022, 2023 et 2024.

Adopté à l'unanimité.

2021-12-233

**5 - DISTRIBUTION DU RÉSUMÉ DU BUDGET DE 2022**

Il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que le résumé du budget de 2022 soit distribué à chaque domicile de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus et adressés aux membres du Conseil.

2021-12-234

**7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée à 19 h 55.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
André Simard, maire

\_\_\_\_\_  
Stève Dionne, dir. gén. & gref.-trés.